

Lille, le 18 octobre 2023

à l'attention de mesdames et messieurs
les porteurs de projet

Objet : financements 2024 dans le cadre du nouveau contrat de ville et du pacte des solidarités, contrat « ambition 2030 », sur le territoire de la métropole européenne de Lille

Le contrat de ville de la Métropole Européenne de Lille actuel arrive à échéance au 31 décembre 2023 et sera remplacé par un nouveau contrat pour la période 2024-2030 conformément à la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville.

Le futur contrat passé entre l'État, les collectivités locales et leurs partenaires visera à la fois à traiter du décrochage des quartiers de la politique de la ville qui condensent en territoires urbains des indicateurs socio-économiques très défavorables, mais également des poches de pauvreté et des publics ciblés au titre du pacte des solidarités, présenté par la Première ministre le 18 septembre dernier et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Sur l'ensemble de ces territoires, les 6 enjeux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les acteurs et les habitants, sont les suivants :

1. **Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;**
2. **Amplifier la politique d'accès à l'emploi de tous les habitants ;**
3. **Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention (notamment la santé mentale) ;**
4. **Œuvrer pour le vivre ensemble (cohésion sociale, engagement citoyen, sécurité- prévention de la délinquance, image et attractivité des quartiers, rééquilibrage territorial).**
5. **Construire une transition écologique solidaire (précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine) ;**
6. **Lutter contre l'isolement et la grande précarité (accès aux droits, transition numérique, accès à l'alimentation abordable et de qualité).**

Au sein de ces enjeux, le contrat nouvellement appelé « contrat ambition 2030 » devra concentrer son action sur un nombre limité de priorités pour lesquelles la plus-value de la contractualisation devra être avérée. Ces priorités, qui seront affinées dans le cadre des travaux d'élaboration du contrat, doivent être arrêtées d'ici la fin de l'année 2023. Chaque commune précisera, au regard des spécificités locales et des résultats de la concertation citoyenne, sa propre stratégie.

Pour un véritable changement de la situation des quartiers, ce nouveau contrat ne doit pas se focaliser uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais rechercher prioritairement à mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

Cependant, compte-tenu du grand nombre d'acteurs intervenant sur le territoire de la métropole européenne de Lille, et afin de garantir la continuité des interventions pour l'année 2024, la programmation des crédits spécifiques de la politique de la ville pourra être anticipée avant la finalisation du nouveau contrat.

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Métropole Européenne de Lille

2, Boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 LILLE Cédex
Tél : 03 20 21 22 23 - service politique de la ville
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.lillemetropole.fr

Les porteurs de projets sont invités à déposer leurs projets en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'ici le 30 novembre 2023 sur la plateforme démarches simplifiées accessible depuis le site de la MEL :

<https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/amenagement-du-territoire/politique-de-la-ville>

Les porteurs retenus seront informés pour la fin du premier trimestre 2024. Les projets les plus structurants pourront bénéficier de conventions pluriannuelles d'objectifs : ils devront avoir précisé évidemment les quartiers d'intervention, là où les enjeux prioritaires visés mais aussi être assortis d'Indicateurs d'évaluation.

En fonction des priorités définies à l'issue de la concertation, et de la géographie prioritaire actualisée, des appels à manifestation d'intérêt (AMI) ou des appels à projets spécifiques pourront être par ailleurs lancés en début d'année 2024.

Les responsables de projet Politique de la Ville et les délégués du préfet sur les territoires de la MEL demeurent vos interlocuteurs privilégiés pour la construction de projets adaptés aux priorités des quartiers.

La préfète déléguée
pour l'égalité des chances

Virginie LASSERRE

Le vice-président
de la MEL

Dominique BAERT

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cédex
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Métropole Européenne de Lille

2, Boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 LILLE Cédex
Tél : 03 20 21 22 23 - service politique de la ville
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.lillemetropole.fr